



Ecole Ker Anna
3 rue des fontaines
56880 Ploeren
02 97 40 05 02



CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Ker Anna assume la scolarisation de :

Nom.....Prénom :..... en classe de

Madame et/ou Monsieurdéclare(nt) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement d'établissement ainsi que du règlement financier de l'école Ker Anna de Ploeren.

Ils s'y engagent à y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.

L'école Ker Anna, dirigée par Mme Le Ménajour Nathalie, chef d'établissement, accepte cette inscription à compter du 2^{er} septembre 2021 et s'engage à assurer la scolarisation deSauf cas très particulier, et dans le respect des conditions stipulées par le règlement d'établissement, le présent contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire.

Madame et/ou Monsieurs'engage(nt) à s'acquitter des frais de scolarité, notamment la rétribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et du caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le chef d'établissement.

Ce présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

Fait àle.....

Signature des parents (ou du représentant légal) de l'enfant

Le chef d'établissement